



DELIBERATION N° 12/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CACL DU JEUDI 11 FEVRIER 2020 A 09H00
A L'AUDITORIUM EDMARD LAMA DE LA MAIRIE DE REMIRE-MONTJOLY

PORTANT VALIDATION DE LA CONVENTION LIANT LA CACL ET L'OEG, ET RELATIVE AU DISPOSITIF D'AIDE A LA REHABILITATION DES DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 33
Nombre de Procuration : 05
Date de convocation : vendredi 05 février 2021

Nombre de suffrages exprimés : 38
Vote :
Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le jeudi onze février à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière à l'Auditorium Edmard LAMA de la Mairie de Rémire-Montjoly sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ETAIENT PRÉSENTS : Serge SMOCK (présentiel) - Gilles ADELSON (présentiel) - Monique AZER (présentiel) - Julner BELIZAIER (présentiel) - Dominique BERTONI (présentiel) - Ruth BIDIU-CEPRIKA (présentiel) - Pascal BRIQUET (présentiel) - Daniel CASTOR (présentiel) - Jean-Philippe CHAMBRIER (présentiel) - Kenny CHEN-TUNG (présentiel) - Albanie CIPPE (présentiel) - Xavier CLERVAUX (présentiel) - Liser CLIFFORD (présentiel) - Seedna DELAR (présentiel) - Thierry ELIBOX (présentiel) - Christian FAUBERT (présentiel) - Serge FÉLIX (présentiel) - Teed GASPARD (présentiel) - Nestor GOVINDIN (présentiel) - Elaine JEAN (présentiel) - Farah KHAN (présentiel) - Patrick LECANTE (présentiel) - Chester LÉONCE (présentiel) - Roland LOE-MIE (présentiel) - Hélène PAUL (présentiel) - Claude PLENET (présentiel) - Stéphanie PREVOT-BOULARD (présentiel) - Anne-Michèle ROBINSON (présentiel) - Hélène SERVIUS (présentiel) - Rolande SILEBER (présentiel) - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA (présentiel) - Patricia VICTOR (présentiel)

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Serge BAFU → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA - Louis-Mike CALUMEY → **Procuration** à Nestor GOVINDIN - Yahya DAOUD → **Procuration** à Serge SMOCK - Eugène EPAILLY → **Procuration** à Serge FÉLIX - Sandrine JACQUES-GAILL → **Procuration** à Daniel CASTOR

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Claire CHINON - Yolande MILZINK-CINCINAT - Magali ROBO-CASSILDE

ETAIENT ABSENTS : Jean-Victor CASTOR - Corine DIMANCHE - Phong LY - Mikael MANCEE - Tineffa NAÏSSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Corinne SIGER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monique AZER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles 213-13 et suivants ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu l'arrêté n° 2020-24 du 1^{er} décembre 2020 de l'Office de l'Eau de Guyane portant attribution de la subvention pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif à la CACL et approuvant la convention cadre objet de la présente délibération ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Eau potable et Assainissement du 02 février 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances et Fiscalité » le mardi 09 février 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le mardi 09 février 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 12/2021/CACL** relatif à la validation de la convention liant la CACL et l'OEG, et relative au dispositif d'aide à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 12/2021/CACL** relatif à la validation de la convention liant la CACL et l'OEG, et relative au dispositif d'aide à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif.

APPROUVE la convention liant la CACL et l'OEG, et relative au dispositif d'aide à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif annexée au présent rapport.

APPROUVE le montant d'aide de 600 000€ attribué par l'OEG sur une durée de 2 ans.

APPROUVE le montant des aides sur critère social comme suit :

Montant revenu imposable annuel brut	Montant maximum de la subvention	Taux de subvention plafond
0 à 20 000 €	6 000 €	80 %*
21 000 € à 40 000 €	5 000 €	80 %*
41 000 € à 60 000 €	3 000 €	80 %*
Supérieur à 61 000 €	1 500 €	80 %*

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20210211-12-AP-21-CACL-DE
Date de télétransmission : 26/02/2021
Date de réception préfecture : 26/02/2021

APPROUVE l'aide forfaitaire versée au budget du service public d'assainissement non collectif pour l'instruction des dossiers d'un montant de 50 euros par dossiers.

APPROUVE les critères d'éligibilité des dispositifs objet de réhabilitation, notamment la présence à minima d'une fosse toutes eaux.

APPROUVE les critères d'éligibilité du projet de réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif, notamment aucune consommation électrique nécessaire au processus de traitement des eaux usées (pompe de relevage des eaux traitées acceptées).

AUTORISE, le Président sur ces bases, à signer la convention et tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Rémire-Montjoly, en séance publique,
Le jeudi 11 février 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK

